



Paris, le 20 juin 2019

Avenir des Directions Interdépartementales des Routes : Rien n'est fixé, rien n'est décidé...sauf leur disparition !

Opération déminage, tel était visiblement l'objectif du Directeur Général des Infrastructures de Transport et de la Mer du MTES en recevant FORCE OUVRIERE ce 19 juin. Il faut dire que la grogne monte dans les DIR au vu des [informations](#) révélées sur les projets de l'administration destinés à **faire payer les effets de la rigueur budgétaire par les agents directement, par les usagers indirectement en projetant de dégrader le niveau de service.**

Opération pas d'enfumage, c'était bien l'objectif de la délégation FO !

Pendant que l'administration tente de faire diversion en indiquant que rien n'est décidé, que les informations révélées n'étaient pas validées...**FO a remplacé les éléments du problème dans l'ordre et au bon niveau :**

- **l'administration a bien déjà décidé de réduire les droits du personnel des DIR en matière de rémunération des heures supplémentaires** alors que la baisse des effectifs est la cause de leur flambée
- **le gouvernement et la majorité mettent en place tous les éléments pour permettre à court terme l'explosion des DIR et la vente à la découpe du réseau routier national**

Démonstration !

1. Dans le cadre de l'examen de la loi mobilités à l'Assemblée nationale, un [amendement](#) a été adopté avec l'accord du gouvernement visant à « *faire porter, par une délégation de service public, la création ou l'aménagement d'infrastructures à gabarit routier afin de faciliter, sécuriser ou fluidifier l'accès à une autoroute ou aux itinéraires qui la prolongent* ». En résumé : **donner aux sociétés d'autoroute la prise en charge des routes nationales, adossées au réseau autoroutier existant aux frais des usagers et au bénéfice des actionnaires.** Le tout justifié parce qu'il manque de crédits pour l'aménagement des routes nationales.
2. Dans le cadre de ce même projet de loi, **suppression de la possibilité pour les Préfets de département de décider de fixer la vitesse à 90 km/h sur le réseau national**, alors que les présidents des conseils départementaux en auraient la possibilité sur le réseau départemental.
3. Jacqueline Gourault, ministre en charge du futur chantier de décentralisation annoncé par le Président de la République, [a d'ores et déjà indiqué](#) que **la future loi permettra le transfert des routes nationales aux conseils départementaux volontaires** (en prolongement des premiers effets de la création de la collectivité Alsace).

Bilan ?

- La partie de réseau potentiellement « rentable » **est destinée à être mise sous gestion privée**
- Ce qui reste sera **rapidement transféré aux Conseils Départementaux sous pression de leur population** pour corriger l'absurdité d'avoir des routes nationales limitées à 80 km/h, et dont le niveau de service sera rendu volontairement inférieur à celui du réseau départemental (déneigement, interventions sur accidents...)

OUI la ficelle est trop grosse, et NON les agents des DIR ne sont pas dupes quand au plan du gouvernement.

Un autre avenir est possible !

Il suffit de recruter les effectifs nécessaires et de donner les moyens aux DIR de continuer à faire ce qu'elles font depuis 2007 : assurer contre vents et marées un service public solidaire et efficient au bénéfice de la Nation !

Pour FO, l'heure est à la réaction et à la résistance !